



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Echiquier Altarocca Convertibles – Action A (ISIN : FR0011672799)

Compartiment de la SICAV Echiquier gérée par La Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes :

ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES a pour objectif, dans une approche patrimoniale, de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Exane ECI Euro coupons réinvestis (indicateur publié par Exane, représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles de la zone euro), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

L'OPCVM sera uniquement investi en instruments de taux libellés en euro.

L'OPCVM met en œuvre une gestion active et discrétionnaire qui consiste à investir dans un portefeuille d'obligations convertibles, échangeables et titres assimilés émis par des sociétés ou Etats de la zone Europe combinant le potentiel de l'action sous-jacente avec des critères techniques tels qu'une volatilité implicite faible comparée à la volatilité historique, une forte convexité, un rendement élevé.

L'OPCVM est investi au minimum à 70% en obligations convertibles, obligations échangeables et assimilées.

L'OPCVM ne pourra pas investir en actions mais pourra détenir des actions provenant de la conversion d'obligations dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français et étrangers aux fins de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, risque action dans la limite de 100% de son actif.

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA européens respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM capitalise les revenus encaissés.

Autres informations :

L'OPCVM est investi au minimum à 70% en instruments de taux dont le siège social de l'émetteur se situe en Europe. Ainsi, 30% des actifs pourront être investis dans des émetteurs situés hors zone Europe ; les pays émergents ne pourront en aucun cas représenter plus de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

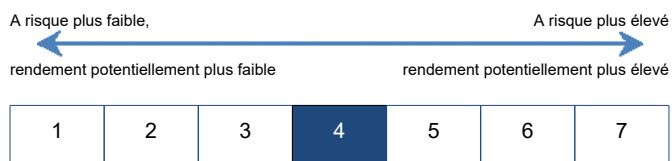
Le gestionnaire pourra investir dans des obligations convertibles ou échangeables ou assimilées et des titres de créances non-notés. Les titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield »), c'est-à-dire de note inférieure à BBB- selon l'agence de notation Standard & Poor's (ou notation équivalente chez Moodys et Fitch) sont limités à 20% de l'actif net. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite des 20% se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas Securities Services et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique en raison de sa politique d'investissement en titres de créances libellés en euros dont une majorité d'obligations convertibles ou échangeables en actions.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des technique financière :

Il représente le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition aux marchés de taux, d'action de devises. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | | |
|-----------------|--------|--|
| Frais d'entrée | 4,00 % | Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. |
| Frais de sortie | Néant | Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie. |

Frais prélevés par le compartiment sur une année

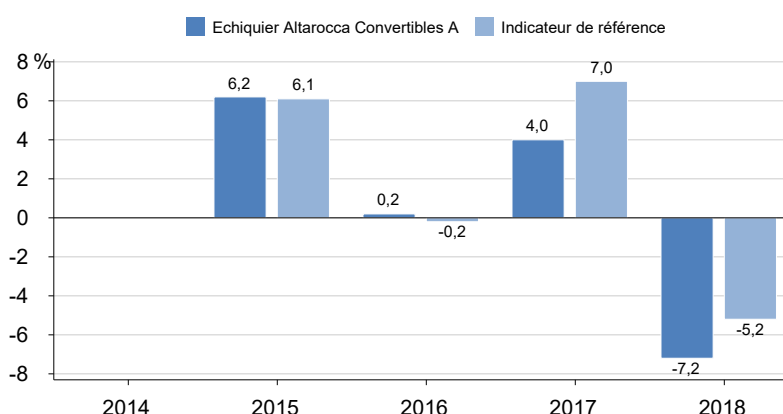
| | | |
|----------------|--------|---|
| Frais courants | 1,40 % | Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos en décembre 2018. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. |
|----------------|--------|---|

Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

| | | |
|------------------------------|-----|--|
| Commission de surperformance | 0 % | 10 % TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence si le fonds a une performance positive |
|------------------------------|-----|--|

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence tiennent compte des éléments de revenus distribués.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'action A du compartiment Echiquier Altarocca Convertibles est issue de la fusion absorption de la part A du FCP Echiquier Altarocca Convertibles créée le 13/01/2014.

Les performances sont calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.

Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.